

# La politique des villes nouvelles

## De l'État aux collectivités locales (1965-2005)

**Loïc Vadelorge**, maître de conférences en histoire contemporaine,  
Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines  
[loic.vadelorge@wanadoo.fr](mailto:loic.vadelorge@wanadoo.fr)

L'achèvement du Programme interministériel d'Histoire et d'Évaluation des villes nouvelles (PHEVN), conduit par Jean-Eudes Roullier de 2001 à 2005 permet de faire le point sur les avancées récentes de l'histoire des villes nouvelles françaises.

Mettant clairement en avant le mot « histoire », ce programme a constitué une date importante dans l'historiographie des villes nouvelles<sup>1</sup>. À l'exception notable d'un séminaire de l'Institut d'histoire du temps présent, organisé par l'historienne Danièle Voldman, à la fin des années 1980<sup>2</sup>, les historiens s'étaient, jusqu'au lancement de ce programme, relativement peu intéressés aux villes nouvelles, territoires de prédilection de la recherche géographique<sup>3</sup>.

Le contexte semblait cependant favorable au lancement d'une initiative forte en direction des universitaires. D'une part, trois villes nouvelles – Évry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines – quittaient leurs statut d'opération d'intérêt national entre 1998 et 2002, ce qui permettait de dire que les villes nouvelles entraient dans l'histoire ; d'autre part, l'histoire urbaine du contemporain semblait prendre son essor, à la suite de la publication de la thèse

de Danièle Voldman sur la Reconstruction, des premiers travaux d'Annie Fourcaut sur les grands ensembles et d'un appel à la recherche d'Antoine Prost<sup>4</sup>.

Après un temps d'hésitation épistémologique, pendant lequel les historiens conviés par Jean-Eudes Roullier s'interrogèrent sur le bien fondé d'une opération d'« histoire et d'évaluation », une grande enquête orale fut confiée à Sabine Effosse<sup>5</sup>, auteure d'une thèse remarquée sur le logement aidé<sup>6</sup> et un séminaire de trois ans fut monté pour aborder la question des acteurs et des politiques publiques ayant conduit à la réalisation des villes nouvelles françaises. De fait, c'est les historiens qui entrèrent dans le sujet par son versant biographique, institutionnel et politique, laissant de côté l'histoire économique, sociale et financière des villes nouvelles. Malgré ces manques<sup>7</sup>, le PHEVN a constitué un moment important, tant pour la rencontre entre acteurs et chercheurs que pour les avancées concrètes sur l'histoire des villes nouvelles. Cette communication visera donc à établir l'état des lieux de la recherche historique sur le sujet, en empruntant comme il se doit, un fil chronologique.

<sup>1</sup> Cf. Loïc Vadelorge. « Les villes nouvelles de la région parisienne entre la mémoire et l'histoire », in Zaidman, Sylvie (dir.), *La région parisienne – Territoires et cultures. Lieux et repères, Séminaire d'études, 2003, n° 9, DRAC Île de France/RATP/Conseil général de la Seine-Saint-Denis, p. 81-100* ; « Des villes sans histoire », *Ethnologie française*, 1, 2003, p. 21-30 ; « L'histoire des villes nouvelles est-elle l'affaire des historiens. Un état de la recherche », in Nicolas Buchoud (dir.), *Les dynamiques de la rénovation urbaine, du quartier à l'intercommunalité ? Le grand projet de ville des Pyramides à Evry, Paris, CERTU, 2005, p. 98-105*.

<sup>2</sup> Danièle Voldman (dir.), 1990, *Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969), Les cahiers de l'I.H.T.P., 17, décembre 1990*.

### Un nouveau front urbain.

(Cergy-Pontoise (95), opération villes nouvelles ; MTETM/SG/SIC - 1974 photo Salessé)



#### Page 56

**3** Pierre Merlin.

*Les villes nouvelles en France.*  
Paris, PUF, 1991.

**4** Danièle Voldman.

*La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d'une politique.*  
Paris : L'Harmattan, 1997 ;  
Fourcaut Annie et Paquot Thierry (dir), 2002, « Le grand ensemble, histoire et devenir », *Urbanisme*, janvier-février, 322, p. 35-88 ; Antoine Prost, « Une histoire urgente. Le temps présent des villes », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 64, octobre-décembre 1999, p. 121-126.

**5** Sabine Effosse. *Acteurs et mémoire des villes nouvelles. Rapport sur la campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles françaises*, 2 volumes, 2002-2005.

*Les travaux menés par la Mission interministérielle d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, pendant cinq années, de 2001 à la fin de 2005, sous la direction de Jean-Eudes Roullier, ont abouti à la réunion d'une somme impressionnante d'informations et de réflexions, qui constituent un matériau scientifique sans égal pour appréhender cette expérience de l'aménagement des villes nouvelles qui a marqué la planification urbaine dans notre pays durant une trentaine d'années et dans laquelle l'Équipement s'est très fortement engagé de bout en bout. Une partie de cet héritage scientifique a été restitué au cours d'une importante série de colloques qui ont rassemblé les différentes catégories d'acteurs engagés dans la politique des villes nouvelles, praticiens, élus, responsables associatifs, etc.*

*Le comité d'histoire a voulu s'associer à ce temps de réflexion et de restitution de l'information ainsi réunie, en lui consacrant le 13 avril 2006 une de ses conférences annuelles, qui a également permis de rendre hommage à Jean-Eudes Roullier, tant pour son action à la tête de la Mission des villes nouvelles, que plus récemment avec la Mission d'histoire et d'évaluation. Le texte qui suit reprend cette conférence.*

*L'auteur, Loïc Vadelorge, est historien, maître de conférence au sein du centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines, à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.*

*Il a joué un rôle important dans les travaux de la Mission d'histoire et d'évaluation, et est particulièrement représentatif du mouvement récent qui, après l'expression privilégiée des aménageurs, donne une place de plus en plus importante aux historiens.*

## I • LES VILLES NOUVELLES SONT-ELLES NÉES EN 1965 ?

### 1. Chronologie, mythe, histoire

Existe-t-il une année zéro des villes nouvelles ? Du point de vue purement événementiel, on peut toujours trouver des documents, permettant de dater avec précision l'acte de naissance des villes nouvelles. Ainsi du 26 novembre 64 (prise en considération par le gouvernement Pompidou du schéma directeur de la région parisienne), ou encore du 22 juin 1965 (publication de ce même SDAU), voire d'avril 1966 (lancement des premières missions d'études et d'aménagement), voire enfin du 10 juillet 1970 (vote de la loi Boscher consacrant le cadre administratif et politique des villes nouvelles). Tout ceci est juste, bien connu et constitue une chronologie désormais fixée.

Mais, l'histoire des villes nouvelles, depuis les travaux de Pierre Merlin, a retenu comme moment fondateur : juin 1965. Ce choix suggère déjà une interprétation de l'histoire des villes nouvelles. Elles auraient été voulues puis faites par une poignée d'hommes, un « commando » dirait Paul Delouvrier, leur « père », qui aurait réussi à inverser une tendance séculaire, celle de l'inertie des pouvoirs publics face à l'extension anarchique de la ville<sup>1</sup>. Derrière l'évidence d'une chronologie se dessine ainsi un mythe, celui d'une décision fondatrice<sup>2</sup>.

Cette explication ne satisfaisait pas les historiens. Ils reconnaissaient bien qu'il y avait eu un avant et un après Delouvrier. Ils acceptaient volontiers la comparaison entre le baron Haussmann et le délégué général du

District de la région parisienne, « Haussmann des faubourgs »<sup>3</sup> ou des banlieues. Ils reconnaissaient aussi l'esprit de mission qui animait les équipes de travail (IAURP puis MEAVN et EPAVN) autour de Paul Delouvrier, mais ils souhaitaient re-contextualiser tout cela pour échapper à la vision univoque des acteurs.

### 2. L'Haussmann des faubourgs

Pour les historiens, et ce fut là un des premiers acquis de la Mission Roullier, il fallait remonter en amont le temps de la décision. Paul Delouvrier n'arrive qu'en 1961 à la tête du District de la région parisienne, de toute évidence sans connaître beaucoup de choses sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Il est passé auparavant par la CECA et l'Algérie et a géré difficilement d'ailleurs, d'autres dossiers. Il faut sans doute considérer la célèbre petite phrase de De Gaulle : « Delouvrier, mettez-moi de l'ordre dans ce bordel ! » – comme apocryphe, sa fonction étant pour l'essentiel de forger la légende – très gaulliste – du recours à un homme providentiel<sup>4</sup>.

A l'origine, la mission de Paul Delouvrier n'est pas de faire des villes nouvelles mais d'appliquer le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la région parisienne (PADOG), approuvé en 1960 et qui n'est qu'une nouvelle mouture des plans d'aménagement de la région parisienne, dont les premières versions remontent aux années 1920 (CSARP, Plan Prost)<sup>5</sup>. Dans ce PADOG, de nombreuses thématiques du SDAU sont déjà présentes : nécessité de l'équipement de la région parisienne, nécessité de créer des centres restructurateurs pour la banlieue, nécessité de développer les transports, en particulier un TER.

#### Page 56

<sup>6</sup> Sabine Effosse. *L'invention du logement aidé en France L'immobilier au temps des Trente Glorieuses Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003.*

<sup>7</sup> *On n'a pas travaillé en particulier sur la question essentielle des zones d'aménagement différé, qui furent le levier foncier des villes nouvelles, tout comme la ligne budgétaire réservée fut leur levier financier.*

#### Page 58

<sup>1</sup> Voir Roselyne Chenu. *Paul Delouvrier ou la Passion d'agir, Paris, Ed. du Seuil, L'Histoire immédiate, 1994.*

<sup>2</sup> Lucien Sfez. *Critique de la décision, Armand Colin-Fondation nationale des Sciences politiques, 1973.*

<sup>3</sup> Jean-Paul Lacaze. « Haussmann, tel qu'en lui-même enfin. Le bluff et le talent », *La Jaune et la Rouge, août-septembre 2001, p. 27-33.* Voir en particulier : « Haussmann, Delouvrier...même combat ».

<sup>4</sup> Voir notre analyse de cette phrase de légende dans Loïc Vadelorge. « Mémoire et histoire. Les villes nouvelles françaises », *Annales de la Recherche urbaine, 98, 2005, p. 7-14.*

<sup>5</sup> Annie Fourcaut. *La banlieue en morceaux. Paris : Créaphis, 2000.*

C'est dire que les problèmes auxquels Delouvrier et son équipe vont répondre à partir de 1962-63, sont déjà connus et identifiés par l'administration. Ils sont doubles : un problème de logement, endémique depuis la IIIe République et global : logement social mais aussi logement pour les classes moyennes. Un problème d'aménagement des zones urbaines en expansion : région parisienne au premier chef mais aussi grandes villes de province comme Lyon, Lille, Marseille et secondairement des agglomérations moyennes. Les travaux des historiens, Danièle Voldman et Rémi Baudouin font remonter la prise en compte de ces problématiques par l'administration à la création de la DGEN (régime de Vichy) et du MRU (Reconstruction). L'intérêt que l'État accorde sous la IV<sup>e</sup> République à l'aménagement du territoire (loi de 1954 sur les SEM et les EPA), l'investissement direct à La Défense (premier EPA créé en 1958) montrent que non seulement les idées sont antérieures à Delouvrier, mais aussi que certaines actions fortes sont engagées.

Reste que ce volontarisme va être incontestablement accentué par le changement de régime. L'heure est culturellement à une intervention forte de l'État. La crise algérienne, qui connaît un apogée avec le putsch en 1961, légitime un État fort et les pleins pouvoirs. Michel Debré, partisan depuis la Résistance de ce poids de l'État, va concevoir pour la région parisienne un outil de développement et d'aménagement : le District<sup>1</sup>. Dans sa version initiale, celle de 1959, qui suscitera une fronde des élus parisiens, le District aurait pu être un établissement public aménageur de villes nouvelles. Les sites à urbaniser en priorité sont identifiés et en partie d'ailleurs déjà lancés : Créteil, Bobigny, Orsay, Massy-Palaiseau... En 1960 est créé l'IAURP, organisme d'études et de recherches, qui sera le lieu de conception des villes nouvelles. La pensée du géographe franco-américain Jean Gottmann touche alors

la France. Il appartient aux géographes de devenir des acteurs de l'aménagement du territoire et de ne plus se contenter de décrire l'occupation des sols par l'homme. La thèse de Jean Bastié, soutenue en 1964 est un point de départ autant qu'un point d'arrivée à cet égard<sup>2</sup>. On y trouve le constat des dysfonctionnements de la grande ville, mais on n'y parle pas encore des villes nouvelles.

### 3. Une révolution copernicienne logique

Ce qui en revanche est différent c'est la conception du rééquilibrage, qu'on appelle décentralisation sous la IV<sup>e</sup> République. Sous l'influence des géographes et notamment de Jean-François Gravier<sup>3</sup> et de Pierre George, les décideurs souhaitent rééquilibrer la géographie économique française et freiner le développement de la région parisienne. La conception dominante est malthusienne et Delouvrier l'adoptera à son arrivée à la tête du District. C'est cette conception qui conduira en 1963 à la création de la DATAR, confiée à Olivier Guichard, grand baron du gaullisme. La DATAR sera la matrice des quatre villes nouvelles de province (Le Vaudreuil, L'Isle d'Abeau, Lille-Est, Les Rives de l'Etang-de-Berre), pour lesquelles Paul Delouvrier aura peu d'influence, à l'exception de celle du Vaudreuil.

Pour la région parisienne, la grande révolution, c'est le renversement copernicien de 1964-65, que Delouvrier décrit en se l'attribuant dans ses mémoires. A partir d'une projection de longue durée - la croissance démographique jusqu'à l'an 2000 - l'équipe de l'IAURP démontre que l'urbanisme francilien va exploser, la région pouvant atteindre 14 millions d'habitants. Partant d'une analyse des pratiques de dérogations en cours au District, Delouvrier suggère alors d'accepter le développement et de l'encadrer

<sup>1</sup> *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969). Le témoignage de Paul Delouvrier accompagné par un entretien avec Michel Debré, Paris, Presses des Ponts et Chaussées, PHEVN, 2003.*

<sup>2</sup> *Jean Bastié. La croissance de la banlieue parisienne, Paris, PUF, 1964.*

<sup>3</sup> *Jean-François Gravier. Paris et le désert français, 1947.*

de deux manières complémentaires : les axes directeurs tangentiels à la capitale, qui seront un échec quasi-total, et les centres urbains restructurateurs qu'on appellera les villes nouvelles. Il propose 8 sites : Beauchamp dans la vallée de Montmorency, Mantes, Trappes-Est plus les cinq autres, qui seront réalisées : Marne-la-Vallée, Évry, Melun-Sénart, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces axes et ces villes nouvelles ne sont sans doute pas l'essentiel de l'apport de Delouvrier à l'aménagement de la région parisienne. La réforme administrative qu'il suggère et obtient en 1966 : création des nouveaux départements mis en place en 1968, le réseau autoroutier sur trois rocades (périphérique, A-86, rocade de grande banlieue), le RER, font aussi partie du plan et seront de puissants appuis pour les aménageurs des villes nouvelles de la région parisienne.

Le véritable apport est sans doute d'avoir réussi à lancer la machine là où les autres (en particulier Pierre Sudreau) avaient échoué. Comment expliquer la réussite ? D'abord par le poids des hommes et de leurs fortes personnalités : Paul Delouvrier, Jean Millier, Serge Goldberg, Jean-Eudes Roullier. Ces personnalités convaincues étaient aussi militantes (Club Jean Moulin) et partisans d'une intervention rapide de l'État central, qui devait contourner les pesanteurs locales pour moderniser le pays. Le rôle de Georges Pompidou, chef de gouvernement de 1962 à 1968 ne doit pas être négligé non plus. Il ne fut pas un ardent défenseur des villes nouvelles à l'évidence, mais il fut partisan de la transformation rapide de la France (impératif industriel, Politique agricole commune) dont il ne pouvait ignorer les conséquences en terme de migrations de populations. Il n'était pas, par ailleurs, élu local, à la différence d'un Olivier Guichard (patron de la DATAR), ce qui signifie qu'il était moins soucieux que d'autres des réactions très hostiles du terrain, tant du côté

de la gauche communiste dont on attaquait le bastion (banlieue rouge), que du côté des gaullistes.

## II • DE LA DÉCISION À LA PROGRAMMATION (1964-1970)

Une seconde question consiste à comprendre comment on est passé de la décision de principe (1964-1966) à la programmation des villes nouvelles, qui aboutit en 1969-1970 à ne retenir que neuf sites dont cinq en région parisienne.

### 1. La part du contexte

On a jusqu'alors essentiellement interprété ce moment clé comme une simple étape de la création des villes nouvelles. Plusieurs facteurs incitaient à cette interprétation. Les Missions d'études des années 1966-1969 se transformaient la plupart du temps en établissements publics sans grand changement dans les années 1969-1970. Le volontarisme initial était confirmé par la loi Boscher du 10 juillet 1970. Cette vision déterministe des villes nouvelles contribue à en faire un hors champ de l'histoire urbaine des années 1960-1970 et est rejetée assez largement par les historiens à la suite des travaux du PHEVN.

On insistera tout d'abord sur le contexte politique de cette séquence, particulièrement complexe. La crise de Mai 1968, le référendum d'avril 1969 sur la régionalisation, la démission de De Gaulle, les élections présidentielles de 1969, la formation du gouvernement de Jacques Chaban-Delmas et son programme de

#### Page 61

<sup>6</sup> Michel Carmona. *Le Grand Paris, Paris, Gyrottype, 1979.*  
Laurent Zylberberg. *De la région de Paris à l'Île de France, construction d'un espace politique, Thèse de doctorat de l'IEP Paris, 1992, dactyl.*

<sup>7</sup> Loïc Vadelorge (dir). *Gouverner les villes nouvelles. L'État et les collectivités locales (1960-2005), Paris, Manuscrit.com, collection Manuscrit Université, 2005.*

<sup>8</sup> Guigueno, Vincent, « Un objet en quête de territoire : l'aérotrain de Jean Bertin et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise », in Vadelorge, Loïc (dir), *Habiter les villes nouvelles, Manuscrit.com, 2006. site web : manuscrit.com.*

<sup>9</sup> Loïc Vadelorge (dir). *L'action culturelle dans les villes nouvelles, Paris, La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, 2005.*

<sup>1</sup> Voir les témoignages de Sylvia Ostrowetsky et Pierre Merlin dans Loïc Vadelorge (dir). *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Manuscrit.com, collection Manuscrit Université, 2004. Site web : manuscrit.com.

<sup>2</sup> Henri Lefebvre. *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

<sup>3</sup> Jean-Louis Violeau. *Les architectes et Mai 68*, Paris, Editions recherches, 2005.

<sup>4</sup> Serge Goldberg, est revenu sur ce point à la suite de la conférence du 13 avril 2006. Selon lui, André Mignot n'aurait guère fait obstruction au développement de la ville nouvelle. Les vrais problèmes seraient venus des propriétaires fonciers et de la préfecture. L'une des difficultés de l'histoire sur ce point est d'évaluer le poids réel du discours politique. Celui d'André Mignot, comme celui des élus communistes est très nettement opposé à la création des villes nouvelles. Reste à savoir si les actes politiques sont en accord avec les discours. Selon Serge Goldberg et Jean-Eudes Roullier, les discours sont des écrans dissimulant des accords de principe.

<sup>5</sup> Loïc Vadelorge et Cécile-Anne Sibout (dir). « Val de Reuil : jeunesse d'une ville nouvelle », *Etudes normandes*, 2, 2004.

Nouvelle société, forment autant de facteurs extérieurs aux villes nouvelles qui influent pourtant fortement sur elles. Reprenons les dans l'ordre.

La crise de Mai 68 est vécue de manière forte dans les missions et à l'IAURP<sup>1</sup>. Les techniciens font grève et réclament une autre manière de produire la ville. Ils sont sensibles aux thèses d'Henri Lefebvre qui proclame le droit à la ville<sup>2</sup>. C'est là sans doute que se casse définitivement le modèle des grands ensembles et de l'architecte en chef. Les équipes d'aménagement des villes nouvelles seront pluridisciplinaires et théoriques (Le Vaudreuil), belle illustration du Mai 68 des architectes<sup>3</sup>.

Le référendum d'avril 1969 replace au cœur du débat politique la décentralisation et l'échelle régionale. Malgré le rejet, ce référendum sera à l'origine d'une réforme importante, celle des établissements publics régionaux de 1972. Sans attendre ces réformes, qui tarderont parfois à se mettre en œuvre (la région Ile de France n'est créée qu'en 1976), les instances de décisions régionales se font plus pressantes à l'encontre des villes nouvelles. Les élus départementaux jouent un rôle clé dans la définition des périmètres (Cergy-Pontoise et Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines avec André Mignot, député maire de Versailles<sup>4</sup>) et dans la conception des villes nouvelles comme simples opérations d'intérêt national (c'est-à-dire relevant exclusivement de l'État : ainsi de l'attitude hostile de Jean Lecanuet pour le Vaudreuil<sup>5</sup>).

La démission de De Gaulle et les élections de 1969 jouent également un rôle clé. C'est la fin du gaullisme épique et l'entrée dans le gaullisme réaliste et pragmatique de Pompidou. Qui dit pragmatisme dit de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Pourquoi choisir entre l'optique dirigiste de Delouvrier et

l'optique libérale d'Albin Chalandon<sup>6</sup>, ministre de l'Équipement ? Les termes du débat, posés dès 1966-1967 (village-expo, inauguration par Pisani d'Évry) sont tranchés en 1969 par le départ de Delouvrier et la révision à la baisse du SDAU, qui forme une victoire de Chalandon. Ils sont aussi tranchés par la création du Groupe central des villes nouvelles<sup>7</sup>, qui signifie le maintien de l'opération et sa « recentralisation » puisque Jean-Eudes Roullier et Guy Salmon Legagneur auront un regard sur l'ensemble des neuf villes nouvelles.

La Nouvelle société de Jacques Chaban-Delmas enfin, aura des conséquences tout aussi directes sur le destin des villes nouvelles qui vont faire office, grâce à la conviction de Jean-Eudes Roullier, de véritables laboratoires de l'innovation sociale. Car si certains projets futuristes comme l'aérotrain de Jacques Bertin qui devait relier Cergy et La Défense vont échouer<sup>8</sup>, de nombreuses expériences socio-culturelles sont bien lancées : équipements intégrés, centres de la petite enfance, locaux collectifs résidentiels, art urbain intégré aux programmes d'architecture, etc. La journée d'études sur l'action culturelle dans les villes nouvelles<sup>9</sup> a permis de restituer l'importance des réseaux : Éducation nationale (Raymond Mallerin et les Heures claires aux Rives de l'Étang de Berre, Augustin Girard et la pré-animation culturelle, etc.)

## 2. Des contraintes réelles

Les historiens ne se sont pas contentés d'éclairer le contexte de la période de décision. Ils ont aussi tenté de montrer qu'elle était spécifique. Les lettres de mission adressées aux directeurs des MEAVN frappent par leur caractère très général. Les directeurs ont les coudées franches et pourront passer auprès des élus locaux, comme Bernard Hugo à Trappes, pour des proconsuls. En réalité,

ces proconsuls sont des colosses aux pieds d'argile, comme l'expliqueront bien les carnets de Bernard Hirsch. L'État donne certes des moyens (ligne budgétaire 65-01 d'aide aux villes nouvelles, créée dès 1966), mais n'envisage à aucun moment de construire par lui-même. Il faut donc vendre la ville à des promoteurs qui sont loin d'accepter les contraintes de l'urbanisme d'État. À Élancourt-Maurepas avec Jacques Riboud<sup>1</sup> comme à Cergy-Pontoise, la promotion privée investit la périphérie du périmètre de la ville nouvelle. De même, attirer les entreprises comme 3M à Cergy Pontoise ou l'Institut Pasteur au Vaudreuil suppose un travail patient et délicat qui mobilise très tôt les directeurs.

Par ailleurs, l'État a commis l'erreur de lancer les études avant de définir le cadre juridique des villes nouvelles. Il n'a pas les moyens juridiques de construire ces villes, les collectivités locales restant constitutionnellement les seules maîtresses d'ouvrage possibles. C'est une loi de 1954 (IV<sup>e</sup> République) qui définit les possibles (SEM ou EPA). Delouvrier et son équipe auraient sans doute rêvé de retrancher le territoire des villes nouvelles des communes concernées. On aurait ainsi formé un ensemble urbain, embryon d'une future nouvelle commune. Ce projet séduit les spécialistes de droit administratif qui depuis 1959 (création des SIVOM) cherchent à relancer le débat séculaire sur l'intercommunalité en France (communautés urbaines de 1965). Le ministère de l'Intérieur planche sur le sujet, mais l'Association des maires de France s'y oppose. Sous l'impulsion du gaulliste Michel Boscher, gaulliste et pourtant partisan de la ville nouvelle d'Évry dont il était maire, une proposition de loi est déposée dès 1968. La création d'une structure complexe de coopération intercommunale (Syndicat communautaire d'agglomération ou SCA) gèrera la majorité des villes nouvelles, interdisant à terme la fusion dont avaient rêvé les décideurs<sup>2</sup>.

Ces élus locaux sont bien présents dès l'origine, et mobilisés pour garder tant que faire se peut le contrôle de ce qui va se passer. Ils le font à partir des villes existantes : Melun, Versailles, Trappes, Pontoise, Évry. Les métropoles voisines, Lyon, Marseille, Rouen, Lille jouent aussi un rôle clé. C'est dire que la séquence 1966-1972 est particulièrement intéressante à revisiter.

### 3. Des projets d'échelle variable

Dernière chose mise en évidence, le fait que le périmètre d'étude des MEAVN était très différent et beaucoup plus étendu que ne le seront les EPA. Tout se passe comme si la mission de départ relevait moins de l'urbanisme que de l'aménagement du territoire. L'échelle est régionale et suppose de penser plusieurs centres. On pense à l'échelle de la Basse Seine, du grand Lyon ou de l'axe Orsay-Saint-Quentin et non à celle du Vaudreuil, de l'Isle d'Abeau ou de Elancourt-Maurepas. De nombreux chercheurs montrent que ces projets vastes sont aujourd'hui ressortis des cartons par les prospectivistes des ex-villes nouvelles (exemple de l'Observatoire de la Ville à St Quentin ou de l'Isle d'Abeau) signe de leur caractère exploratoire en 1969-1970<sup>3</sup>. Dans cet esprit, on insistera sur le caractère très géographique du travail des Missions, ce qui conduit à territorialiser le projet beaucoup plus tôt qu'on ne l'a dit.

Avant le PHEVN, on était persuadé que les villes nouvelles avaient été des projets nationaux jusqu'aux années Mitterrand, puis qu'elles avaient été transférées aux élus. Depuis, on met l'accent sur la spécificité précoce de chacun des sites. À côté des centralités entraînées par la création de nouvelles préfectures comme Évry ou Cergy, voire le germe de ville du Vaudreuil, combien de cas à part, éclatés sur plusieurs quartiers comme Saint-Quentin, Sénart, Marne La Vallée ou les Rives de l'Étang-de-Berre ?



**Construction du nouveau centre administratif.** (Cergy-Pontoise, opération villes nouvelles MTETM/SG/SIC - 1974 photo Salesses)

<sup>1</sup> Voir Jean-Dominique Gladieu. « La Verrière-Maurepas. L'urbanisme provincial selon Jacques Riboud » dans Pascal Mory et Anne Debarre (dir.). *Habiter à Saint-Quentin-en-Yvelines. Entre utopie et tradition*, Somogy-Editions d'art, 2002, p. 46-49.

<sup>2</sup> Frédéric Theule. « La loi Boscher du 10 juillet 1970 ou la porte étroite », in Loïc Vadelorge (dir.). *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Manuscrit Université, 2004, p. 145-164.

<sup>3</sup> Voir les contributions de Stéphane Rabilloud et de Marie-Clothilde Meillerand dans *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, op.cit.



### III • DES VILLES SUR LES RAILS : LES ANNÉES 1970

Les EPA, décidés à partir du gouvernement de Maurice Couve de Murville (août 1968) prennent plusieurs années à se mettre en place, d'avril 1969 (Évry, Cergy, Lille-Est) à octobre 73 (Sénart). Les SCA, sont encore plus longs à être créés, de août 1972 (Cergy) à mars 73 (Évry et Sénart).

#### 1. Villes spontanées ou villes programmées ?

La ville, elle, n'attend pas et tandis que se mettent en place les structures d'encadrement, les lotissements poussent. Pour la seule région parisienne, la population des cinq villes nouvelles passe de 180 000 habitants (recensement de 68) à 280 000 habitants (recensement de 1975) puis à 450 000 habitants (recensement de 1982). Le taux de croissance annuel est de 6,7 %, trois fois plus qu'en grande couronne et neuf fois plus qu'en Ile de France à la même époque<sup>1</sup>. Alors que les villes nouvelles franciliennes représentaient 6,3 % de la population de la grande couronne en 1968, elles atteignent 11 % en 1982. L'histoire sociale de ce peuplement reste à faire. Ce n'était pas l'objet de la Mission HEVN qui a confié les études démographiques à l'INSEE dans la perspective nette d'évaluer les tendances récentes.

L'histoire proprement dite en est restée à celle des aménageurs et des problèmes qu'ils rencontraient. L'une des questions qui reste ouverte est celle de leur capacité d'anticipation. Les témoignages recueillis lors des tables-rondes ont tous insisté sur le souci de qualité

urbanistique, sur la différence affichée avec les grands ensembles, tant au niveau de l'urbanisme que de la qualité architecturale. A en croire les aménageurs, les équipements (commerces, écoles, centres sociaux et médicaux) auraient été construits avant l'arrivée des habitants. Les Cahiers de l'IAURP, qui décrivent chacune des villes nouvelles entre 1969 et 1972, confirment le discours des aménageurs en centrant leurs analyses urbanistique sur la notion clé d'équipement. Les historiens restent cependant sceptiques. D'une part cette notion d'équipement n'est pas née avec les villes nouvelles mais avec les ZUP (1958), confirmées par les ZAC de la loi Pisani (1967). Des études récentes sur l'histoire des MJC<sup>2</sup> et des centres sociaux<sup>3</sup>, nos travaux en cours sur la CDC montrent que des réalisations notables existent dans les grands ensembles dès la première moitié des années 1960. Par ailleurs, les archives associatives des villes nouvelles nous montrent que les premiers habitants réclament des équipements notamment pour la petite enfance et les transports en commun. C'est dire que l'opposition binaire entre grand ensemble et ville nouvelle mérite d'être nuancée. Comme les grands ensembles, les villes nouvelles ont été des chantiers de longue durée et non des programmes achevés et paysagés...

#### 2. Des villes innovantes

Cette opposition entre grands ensembles et villes nouvelles est l'un des thèmes majeurs pour les témoins. Au niveau des EPA comme au niveau du SGVN, on a pris soin de fabriquer des villes de qualité, par opposition au monolithisme des grands ensembles. Mais là encore, les historiens tendent à nuancer le discours. D'une part le basculement de la quantité vers la qualité se situe à une autre échelle, à partir de la fameuse circulaire Guichard (1973) qui met un terme aux barres et aux tours. D'autre part, des réflexions pionnières comme celles

<sup>1</sup> *Les villes nouvelles. Atlas statistique 1968-1999, Paris, Ministère de l'Équipement, Programme HEVN, INSEE, décembre 2004.*

<sup>2</sup> *Laurent Besse. Histoire des MJC 1959-1981, De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, Presses universitaires de Rennes, 2006 [à paraître]. Condensé d'une thèse d'histoire soutenue sous la direction d'Antoine Prost, université de Paris I, 2004.*

<sup>3</sup> *Dominique Dessertine, Durand Robert, Jacques Eloy, Mathias Gardet, Yannick Marec, Françoise Tetard. Les centres sociaux 1880-1980, une résolution locale de la question sociale. Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 2004.*

de la Commission Habitat et Vie sociale qui se structure de 1971 à 1977 montrent qu'on s'intéresse aussi ailleurs aux liens sociaux. Enfin, les villes nouvelles puiseront nombre de leurs conceptions dans des expériences urbaines moins portées par l'État (Grenoble, Toulouse le Mirail). Ce qui reste vrai en revanche, c'est la capacité qu'ont eu les villes nouvelles à attirer un certain nombre d'innovations. Le PHEVN a permis d'expliquer les conditions de cette polarisation.

Le SGVN, peuplé de fonctionnaires atypiques et curieux à joué le rôle d'un camp de base, attirant vers les villes nouvelles, toute une série de personnes, de projets et de crédits qu'il recyclait derrière la mythologie des « villes innovantes ». Un certain nombre d'architectes militants de Mai 68 ont ainsi fait leurs premières armes en villes nouvelles avant de devenir des personnalités établies dans les années 1980 : Antoine Grumbach, Christian de Porzamparc, Michel Macary, Pierre Riboulet, etc. On aurait bien de la peine cependant à dessiner un « style villes nouvelles » à partir de leurs créations. D'autant qu'à cette génération s'est ajoutée celle des post-modernes comme Bofill ou Nunez qui ne partageaient pas les mêmes conceptions de la ville. Les villes nouvelles se sont construites au fil des opportunités. Malgré l'ampleur des études initiales, force est de constater qu'elles n'ont pas progressé de manière linéaire, continue et cohérente mais au contraire de manière pragmatique, heurtée et dans la discontinuité. L'échelle pertinente pour en analyser le sens urbanistique est celle du quartier bien plus que de l'agglomération. D'où les critiques de certains à leur égard, à l'instar d'Eugène Claudius Petit en 1969 ou de Françoise Choay dans les années 1980.



### 3. Des villes pragmatiques

Comment rendre compte de ce pragmatisme ? Sans doute en le reliant une fois encore au contexte. On a sans doute trop dit que les villes nouvelles incarnaient l'esprit post-68 dans la ville. Pourquoi ne pas aussi convenir qu'elles incarnent la ville de la fin des Trente Glorieuses, qui change d'échelle par rapport aux programmes des années 1950 ? Le septennat giscardien mérite ici une attention toute particulière. Jamais sans doute au cours de leurs histoire de quarante ans, les villes nouvelles n'ont été aussi menacées, pas même à l'époque de la rivalité entre Chalandon et Delouvrier. Le nouveau président de la République, libéral convaincu, n'est pas seulement hostile à l'idée d'un urbanisme d'État. Il est aussi convaincu que la France doit avoir une politique urbaine à la mesure de sa place internationale, c'est-à-dire moyenne. Dans Démocratie française,

**De nouvelles formes architecturales.** (Cergy-Pontoise, opération villes nouvelles ; MTETM/SG/SIC - 1974 photo Salessse)

qu'il publie en 1976, il fait l'éloge des villes moyennes et retrouve les accents malthusiens des années 1950. La grande ville est pour lui source de problèmes sociaux, culturels et politiques. S'il n'arrête pas les villes nouvelles, c'est qu'elles sont trop engagées pour l'être et c'est sous la condition expresse qu'elles s'achèveront rapidement. Dès 1977, le SGVN prépare une réforme de la loi Boscher censée redonner les villes nouvelles à leurs élus.

Paradoxalement et même si elles font le dos rond, les villes nouvelles sauront tirer partie de la période. Révisées à la baisse de manière draconienne, elles deviendront les fers de lance de la qualité de ville que tous appellent de leur vœux. Intégration de l'art urbain, espaces verts paysagers, souci de l'environnement, mise en avant de l'eau (bassins de retenue, parcours liquides, fontaines publiques) conjugaison de la ville et de la campagne deviennent des thèmes porteurs, lors même qu'on parlait, quelques années auparavant de cités de 500 000 à 1 million d'habitants ! Dans le même ordre d'idées, on travaille à la mixité sociale. Des groupes de travail se réunissent en 1975 pour favoriser l'intégration des immigrés qui construisent la ville ! Dix ans avant SOS Racisme et la poussée du Front national !

#### 4. Génération 1977

À une autre échelle, ces années 1970 sont aussi celles d'un passage de témoin entre deux générations politiques. Alors que la petite couronne était devenue dans les années 1920, le fief du parti communiste, les villes nouvelles de la grande couronne vont devenir celles du parti socialiste. Au colloque d'Évry en 1976, sous l'impulsion de Jacques Guyard, les socialistes des villes nouvelles comprennent l'enjeu de leur conquête. Les militants présents à ce colloque vont tous devenir élus aux municipales de 1977. Le PHEVN a permis de recueillir un grand nombre de témoignages<sup>1</sup> et de travailler sur

les archives de certaines communes. Au-delà de l'image d'Épinal d'une maturation politique, force est de constater que les choses basculent partout ou presque entre 1977 et 1983. C'est d'ailleurs sans doute moins en raison de la stratégie socialiste, parfois compliquée par une belle résistance du parti communiste, que de l'aspiration générale à une démocratie locale. Le cas de Montigny le Bretonneux, conquise par l'UDF Nicolas About, qui la conservera jusqu'en 2003, témoigne que les classes moyennes qui s'établissent dans les villes nouvelles ne sont pas toutes les pionniers « gauchistes » que la sociologie renvoie dans ses études.

Cette génération d'élus fait beaucoup évoluer les villes nouvelles, en faisant pression sur les EPA pour devenir acteurs à part entière des décisions urbaines. Dès 1978-1979, le cadre de la loi Boscher n'est plus respecté. Les archives locales montrent que les aménageurs ne négocient plus uniquement avec les SCA seuls compétents en Zones d'agglomération nouvelle (ZAN) mais avec les maires, qui imposent des changements de programme, jouent sur les plafonds légaux de densité et modèlent jusqu'à la sociologie de leurs villes.

#### 5. Le secteur associatif

Ces maires s'appuient dans un premier temps sur un réseau associatif particulièrement développé et actif. Rien d'original ici, les villes nouvelles reproduisant certaines des luttes urbaines des années 1970 : lutte contre les malfaçons, syndicats de copropriété, comités de quartier. Certes la politisation est au rendez-vous de ces associations, qui confondent allègrement terrain local et politique générale. On est au temps du Programme commun de gouvernement (1972) et dans le contexte de la victoire de la gauche, à portée de main en 1974, retardée en 1978 et finalement obtenue en 1981. Mais la lecture politique du mouvement associatif n'en épuise pas le sens<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jacques Guyard. *Évry Ville nouvelle 1960-2003. La troisième banlieue. Évry, Espaces Sud, 2003 ; et Michel Mottez. Carnets de campagne. Évry 1965-2007, Paris, L'Harmattan, 2002.*

<sup>2</sup> Claire Brossaud. *Le Vaudreuil Ville Nouvelle (Val-de-Reuil) et son imaginaire bâtisseur. Identification d'un champ autour d'une ville, Paris, L'Harmattan, 2003.*

Le socio-culturel est largement développé, tant les besoins des parents (crèches, centres aérés, MJC) sont cruciaux. C'est ce mouvement associatif qui réalise à la charnière des années 1970 et 1980 l'appropriation des villes nouvelles par leurs habitants. Ni les aménageurs, qui avaient tenté de développer les ateliers populaires d'urbanisme, ni les élus, n'ont fait autant pour la réussite sociale des villes nouvelles que ces mouvements associatifs, même si ces derniers les ont très largement encouragés. La fête d'une rue (rue Grande à Val de Reuil) ou d'une ville (Carnaval des Ténèbres à SQY) permet de sceller sinon les habitants entre eux, du moins leurs souvenirs. A terme, cette festivité fera office de moment fondateur. La ville nouvelle existe parce qu'elle a existé concrètement. A en croire les principaux militants, l'histoire pourrait s'arrêter là.

## IV • LA NORMALISATION

Une longue séquence historique s'ouvre alors, qui court des années 1980 à la fin des années 1990. Ce temps est moins familier aux historiens, qui par définition préfèrent l'histoire du temps présent (1945-1980) à l'histoire immédiate (1980-2006). Les séminaires de la Mission Roullier ont cependant permis de proposer quelques pistes de recherches pour l'avenir. Très longtemps en effet on limitait la période des vingt dernières années à l'histoire de la prise de pouvoir par les élus et à la lente transmission de témoin entre les EPA et les maires. C'est encore cette vision des choses qui influence l'exposition de l'écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines en 1998<sup>1</sup>. Le moment clé est la « bataille pour le centre en 1981-82 », contemporaine de la victoire socialiste du printemps 1981.

### 1. La fausse rupture de la décentralisation

Cette interprétation nous paraît aujourd'hui devoir être au moins nuancée. Elle néglige le poids des élus locaux avant 1977 et elle donne trop d'importance au parti socialiste en négligeant le rôle d'autres partis comme l'UDF ou le parti communiste qui restent actifs tout au long de la période. Trappes reste communiste jusqu'en 2001 par exemple. Cette interprétation survalorise également le rôle de la décentralisation, lors même que la loi Defferre ne s'applique pas aux villes nouvelles. Les travaux de Frédéric Theulé sur les origines de la loi Rocard, qui en 1983<sup>2</sup>, démontrent que la loi confirme le caractère exceptionnel des opérations d'intérêt national que restent les villes nouvelles dans les années 1980. Les villes nouvelles restent « hors champ », même si on supprime certaines dispositions de la loi Boscher, comme la distinction entre ZAN et hors-ZAN, devenue avec le temps ingérable. De surcroît, si le texte donne en théorie entière liberté aux communes de se retirer du dispositif villes nouvelles, en réalité, les préfets pèseront de tout leur poids, pour qu'un équilibre économique viable (celui de la taxe professionnelle) soit conservé. Au besoin, on procèdera à des redécoupages de cartes communales comme à Maurepas. Les villes nouvelles confirment ce que les chercheurs savent de la loi Defferre. Qu'elle est plus un symbole qu'un changement majeur dans les procédures de gouvernement des villes.

### 2. Les villes nouvelles à l'heure de la crise

Au-delà de cette re-contextualisation du politique, force aussi est de s'interroger sur les raisons qui font que les villes nouvelles

<sup>1</sup> Jean-Dominique Gladieu. « La ville n'est pas un long fleuve tranquille. Le conflit politique autour de la mission cœur de ville » in *Un centre pour la ville nouvelle. Catalogue de l'exposition « Le centre, vous y êtes », Ecomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998, pages 62-79.*

<sup>2</sup> Frédéric Theulé. « La loi Rocard du 13 juillet 1983 : loi d'aménagement, loi militante ou loi d'élus ? », in *Gouverner les villes nouvelles, op. cit., p. 271-296.*

<sup>1</sup> *Loïc Vadelorge. « Ville nouvelle et patrimoine : l'exemple de Saint-Quentin-en-Yvelines », in Vadelorge, Loïc et Poirrier, Philippe (dir), Pour une histoire des politiques du patrimoine, Paris, La Documentation française/Ministère de la Culture, Comité d'Histoire, 2003, p. 553-572.*

<sup>2</sup> *Sophie Broem, Christophe Robert, Anne Sauvayre et Didier Vanoni. Identités, représentations collectives et gouvernance urbaine dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris, FORS-Recherche sociale, 2002.*

<sup>3</sup> *En cours de publication, dans la revue Histoire urbaine de la Société d'histoire urbaine.*

<sup>4</sup> *Nicolas Buchoud (dir.). Les dynamiques de la rénovation urbaine, du quartier à l'intercommunalité ? Le grand projet de ville des Pyramides à Evry, Paris, CERTU, 2005.*

<sup>5</sup> *Caroline De Saint-Pierre. La fabrication plurielle de la Ville. Décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise 1990-2000, Paris, Créaphis, 2002.*

se prolongent au-delà de la période de 25 ans qu'on leur avait assignée dans les années 1960. Pourquoi ne pas fermer les EPA en 1990 ? Jacques Guyard, dans son livre sur Évry donne une raison à ce retard : la faillite potentielle des EPA, qui n'arrivent pas à se sortir du ralentissement de la croissance économique et urbaine des années 1980 et du début des années 1990. De fait, le taux de croissance des villes nouvelles se ralentit. Il n'est plus que de 4,7 % l'an en moyenne et connaît au cours des années 1990 un certain fléchissement de tendance. En Île de France, la population des villes nouvelles passe de 450 000 habitants (1982) à 650 000 (1990) puis 750 000 (1999). En part régionale, les villes nouvelles passent de 4,4 % (1982) à 6,1 % (1990) puis 6,8 % (1999). On pourrait ajouter d'autres arguments, en particulier celui de la réforme de la gestion de l'aménagement du territoire, relancée sous le gouvernement Balladur en 1993 par Charles Pasqua qui souhaite redonner corps à l'État. Ce projet néo-jacobin fit long feu, tant les régions se pliaient mal aux injonctions de l'État aménageur. Mais les villes nouvelles pouvaient représenter des exemples à méditer, voire à encourager. L'implantation d'universités dès le début des années 1990 (Évry, Cergy, Marne, Saint-Quentin-en-Yvelines) et de centres de recherches (Génopole à Évry en 2003) témoigna d'une certaine relance des villes nouvelles, du fait de l'État. L'heure était au desserrement de la ville centre et l'État entendait ici s'appuyer sur ses fondamentaux.

### 3. Le patrimoine : tournant et syndrome

Ce dynamisme, qui ressourc le mythe des villes nouvelles cadre cependant mal avec les aspirations des habitants et des élus. L'implantation durable des ménages, attestée par les enquêtes démographiques des années

1990, engendre le vieillissement de l'esprit pionnier. Les habitants souhaitent profiter des avantages de villes suréquipées et disposant d'un cadre de vie optimum. Le langage des promoteurs et des élus change, glissant vers des images de qualité de vie et de sécurité. Les villes nouvelles se rassurent et se tournent progressivement vers leur passé<sup>1</sup>, qu'elles valorisent sous diverses formes (écomusées, mission ethnologiques, expositions). Le mot de patrimoine apparaît là où on ne l'attendait pas, sous la plume des chercheurs puis sous celle des conservateurs de musée. A Saint-Quentin-en-Yvelines en décembre 2005, s'ouvre une exposition au titre alléchant : « Bons baisers de Saint-Quentin ». La boucle est-elle bouclée ? Les villes nouvelles sont elles devenues des sites touristiques ? Cette image paraît dominer au moment de la fermeture des EPA. Un rapport d'études commandé à chaud par le PHEVN enregistre certes quelques inquiétudes mais tout semble prédisposer les villes nouvelles à se glisser dans le moule de la loi Chevènement<sup>2</sup> et à devenir des communautés d'agglomération modèles...

### 4. L'envers du décor

Cette image pacifiée ne doit cependant pas nous inciter à la paresse intellectuelle. Les villes nouvelles ne sont pas des longs fleuves tranquilles arrivées à maturité. Elles subissent en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle de fortes tensions internes. Tensions sociales tout d'abord, tant la mixité inscrite dans les schémas directeurs n'a pas pu résister aux enjeux politiques et aux politiques des bailleurs HLM. Une journée d'études, organisée en juin 2003 à l'université de Paris I<sup>3</sup> s'interrogeait sur le « destin de grands ensembles de certains quartiers des villes nouvelles : Les Pyramides d'Évry<sup>4</sup>, Cergy-Saint Christophe<sup>5</sup>, Trappes, La Verrière ou Val de Reuil différent-ils réellement des ensembles urbains touchés par la Politique de la Ville ?



**Saint-Quentin-en-Yvelines (78), vue d'ensemble (bassin).**  
 (METATTM/SIC - 1997 photo P. Champagne)

Comment expliquer ces échecs urbains, à un endroit où l'on avait pourtant « mis le paquet » ? Tensions politiques aussi entre les élus d'hier (Guyard, Nadaus, About, Massin) et les élus d'aujourd'hui (Vals, Cadalbert, Lefèvre) qui ne recourent pas toujours, loin s'en faut, les clivages droite-gauche. Tensions institutionnelles enfin, au moment de définir le statut de l'intercommunalité des villes nouvelles<sup>1</sup>. Après avoir profité plus que les autres de communautés d'aubaine, les communes des villes nouvelles ont eu clairement tendance à se replier sur elles-mêmes, refusant de déléguer à leurs présidents de communauté d'agglomération autre chose que des prestations de service. L'absence de politique culturelle de ville nouvelle est ici révélatrice, d'un déficit d'identité urbaine et d'une certaine fragilité de l'intercommunalité.

De fait, la fermeture des EPA ouvre un période d'incertitude dont les villes nouvelles ne sont pas encore sorties, trois ans après :

redécoupage de l'intercommunalité par retranchement (menace d'Elancourt à Saint-Quentin-en-Yvelines) ou extension (Évry, L'Isle d'Abeau), isolement du président de la communauté d'agglomération comme à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au terme de l'analyse, on se gardera bien de proposer des scénarios sur le devenir possible des villes nouvelles. La fonction de l'historien est moins d'éclairer l'avenir que le présent. Sur ce chemin, il reste encore beaucoup à faire. Le principal apport du Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles est d'avoir permis de repérer un corpus cohérent et touffu et d'avoir fait émerger un questionnement historique. Les années à venir verront, on l'espère, l'exploration de cette problématique de recherche et confirmeront que si les villes nouvelles ne furent sans doute pas l'aventure intellectuelle majeure du second XX<sup>e</sup> siècle, elles constituent néanmoins une pièce essentielle du puzzle urbain du temps présent. ★

<sup>1</sup> « Trente ans d'intercommunalité dans les villes nouvelles: enquête sur la législation et les pratiques », *Les Cahiers du Gridauh, série Histoire, n° 13, 2005, Diffusion La Documentation française.*